



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13262

Texte de la question

M. Joseph Tyrode appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement des langues anciennes (latin, grec). En effet, la réforme des lycées qui vise à réduire le nombre d'options que peuvent suivre les élèves, risque de compromettre gravement l'existence des langues anciennes dans le cursus secondaire et par voie de conséquence dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'implantation de l'option « grec » dans tous les collèges, en classe de troisième, à la rentrée 1998, et ce dans le cadre légal de la réforme des collèges, est largement compromise par l'absence délibérée de mesures d'accompagnement nécessaire à sa promotion. C'est pourquoi, il lui demande que des mesures soient prises pour sauvegarder l'accès de ses enseignements à tous les élèves et pour que ces matières ne deviennent pas un savoir élitiste.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Tyrode](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13262

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2186

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3037